

Commune de CHAON (Loir-et-Cher)
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 05 JUILLET 2013

Le cinq juillet deux mille treize, à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Chaon, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM. Patrick MORIN, Bernard VANNIER, Thierry PFOHL, Michel PIVOIS, Michel VANNIER, Mme Thérèse GAUTIER.

Absents excusés : Charles de la MESSELIERE, Jean-Marc BERARD (*pouvoir à T. GAUTIER*).

Convocation le 1er juillet 2013.

M. Thierry PFOHL a été nommé secrétaire.

Ordre du jour :

- Budget principal - assujettissement à la TVA - Opération Boulangerie/épicerie.
- tracé ouest de la Ligne à Grande Vitesse Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon (LGV POCL)
- Déplacement des panneaux d'entrée/sortie en agglomération - route de Pierrefitte.
- Refuge animalier de Sologne - renouvellement de la "Convention de Partenariat".
- Maison du Braconnage - bénévolat.
- Informations et questions diverses.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 avril 2013

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès verbal de la séance du conseil municipal du 05 avril 2013.

Le Maire donne lecture du courrier de Madame CAPELLE et de Madame BESCHON quant à leur démission au sein du conseil municipal.

1 - BUDGET PRINCIPAL - ASSUJETTISSEMENT A LA TVA
OPERATION : REHABILITATION DE LA BOULANGERIE/EPICERIE.

Afin d'éviter d'ouvrir un budget annexe pour l'opération concernant la réhabilitation de la boulangerie/épicerie, il est possible dorénavant dans le budget principal de la commune qui n'est pas assujetti à la TVA d'intégrer une opération assujettie à la TVA.

Les opérations devront néanmoins faire l'émission de séries distinctes de titres et de mandats hors taxes et de les récapituler sur un état joint au compte administratif (*intérêts pour distinguer les opérations hors taxes des opérations TTC confondues dans un même budget*).

Un état trimestriel devra alors être adressé au service des Impôts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'assujettir à la TVA (*Taxe à la Valeur Ajoutée*) toutes les opérations financières liées à cette activité au budget principal de la commune qui n'est pas assujetti à la TVA, ceci, afin de récupérer la TVA par déclaration trimestrielle (effet à partir de 2013) - plan comptable M14.

- AUTORISE le Maire d'en faire la déclaration d'identification au service des Impôts, et à signer les documents administratifs inhérents à cette démarche.

Ampliation sera adressée à la Trésorerie de Lamotte Beuvron, Service des Impôts de Romorantin-Lanthenay - Préfecture de Blois.

2 - TRACÉ OUEST DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLEANS /CLERMONT-FERRAND / LYON (LGV POCL)

Le Gouvernement et Réseau Ferré de France vont choisir dans les prochains mois le tracé définitif de la future Ligne à Grande Vitesse/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon (LGV POCL)

Deux tracés restent aujourd'hui à l'étude : le tracé "médián", à l'est de la Sologne, et le tracé "ouest" qui traverse la Sologne du nord au sud et impacte notre territoire.

Or,

En Sologne, le tracé impacte trop de zones sensibles : pour notre territoire, cela se traduirait par la fragilisation voire la destruction d'emploi (zone d'activités et sites touristiques touchés...), la disparition de zones d'habitation...

Un jumelage partiel avec l'A71 ne permet pas d'échapper aux lourdes conséquences économiques et environnementales de ce tracé sur la Sologne.

- **La LGV n'apporte rien à la Sologne** : avec 6 gares SNCF et 4 sorties de l'A71, la Sologne est correctement irriguée. Il n'y aura aucune gare LGV ni aucun arrêt en Sologne. Les 150 à 200 trains quotidiens ne feront que passer sur 70 km.

- **Le tracé solognot n'apporte aucun avantage à Orléans ou à Vierzon** : Contrairement à ce qui s'est dit trop longtemps, si la LGV passe à l'est au lieu de passer en Sologne, l'attractivité économique d'Orléans et de Vierzon ne changera pas puisque ces deux portes de la Sologne seront aussi bien desservies. Par contre, le tracé ouest **desservirait** Blois et plus généralement le Loir-et-Cher, puisque l'alternative à l'est permet de relier Nantes à Lyon puis Marseille via Blois et Orléans.

- **Le tracé solognot menace gravement l'intégrité du plus important site Natura 2000 français** : la Sologne constitue un site "Natura 2000" exemplaire à l'échelle européenne ; résultat d'une concertation locale volontaire. Le tracé de la LGV créera la plus lourde atteinte au patrimoine naturel jamais commise en Sologne et irrémédiable : 700 hectares d'infrastructures, 140 km de grillages, une coupure infranchissable sur 70 km du nord au sud de la Sologne, plus deux raccordements à la ligne actuelle au nord de la Ferté-Saint-Aubin et au sud de Salbris.

A l'heure où beaucoup d'élus se battent avec difficulté pour lutter contre l'enrillagement solognot, où l'Union Européenne et l'Etat mobilisent des crédits publics pour favoriser le maintien d'une biodiversité qui rend à l'espèce humaine de nombreux services indispensables à sa survie et son bien-être, un tracé solognot est inconcevable.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce projet de tracé.

**Après en avoir délibéré (dont deux abstentions Mrs. Bernard et Michel VANNIER)
le Conseil Municipal :**

- DEMANDE à Réseau Ferré de France, à la SNCF et au Conseil Régional de veiller au maintien de l'ensemble des dessertes actuelles solognotes pour que le POCL ne conduise pas à un enclavement de la Sologne au seul bénéfice des agglomérations.

- DEMANDE au Gouvernement et à Réseau Ferré de ne pas choisir le tracé ouest.

3 - DEPLACEMENT DES PANNEAUX D'ENTREE/SORTIE EN AGGLOMERATION ROUTE DE PIERREFITE.

Suite à l'installation des ralentisseurs sur les différents axes de notre commune l'on constate que la vitesse des véhicules a considérablement diminué depuis.

Il reste cependant une entrée du village où ce n'est pas le cas : la route de Pierrefitte. En effet, le ralentisseur réalisé antérieurement est efficace mais uniquement pour l'école. Or le chemin de la Caillotièrre et la future aire de jeux de pétanque sont soumis à des passages de véhicules dépassant largement la vitesse limitée à cet endroit qui est de 70 km/h ! Il serait donc judicieux de déplacer les panneaux d'entrée et sortie du village juste après le pont du Beuvron et avant le virage à droite. La vitesse serait ainsi ramenée à 50 km/h avant l'intersection du chemin de la Caillotièrre.

Aussi, le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires pour réaliser cette modification.

A l'initiative du Maire, le conseil municipal :

- autorise le Maire d'en faire la demande auprès du Conseil Général - (Direction des routes) afin de déplacer les panneaux d'agglomération - route de Pierrefitte.

4 - REFUGE ANIMALIER DE SOLOGNE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Maire donne lecture de la "convention de partenariat" entre la commune de Chaon et l'Association du refuge animalier de Salbris.

Il précise que l'aide apportée par la commune pour cette année sera de 285.35 € soit 0.65 € par habitant. Le montant de la prestation est calculé proportionnellement au nombre d'habitants de la commune, (soit 439 habitants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

- AUTORISE, le Maire à signer la "convention de partenariat" entre la commune de Chaon et l'Association du refuge animalier de Salbris et à verser l'aide.

5 - MAISON DU BRACONNAGE - BENEVOLAT

Le Maire fait part à son conseil, que de jeunes étudiants souhaitent apporter leur collaboration en tant que bénévoles au sein de la Maison du braconnage pendant la période estivale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil :

- ACCEPTENT de recevoir de jeunes étudiants en tant que bénévoles au sein de la Maison du braconnage.

- DECIDENT de verser une aide financière d'un montant de 50 € par étudiant, pour une semaine de bénévolat au sein de la Maison du braconnage.

Une convention sera signée entre la mairie représentée par son maire et l'étudiant (e) âgé de plus de 18 ans, ou par les parents si l'étudiant (e) est âgé(e) entre 16 à 18 ans.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

- **Restauration de la Boulangerie et du four à pain** : Fondation du Patrimoine : Lancement de la campagne de souscription publique pour la restauration du four et la réfection de la façade. - samedi 06 juillet 2013 - 11 h - Foyer rural.
Les appels à candidatures pour le choix des entreprises sont lancés.

Travaux :

- Passerelle de Moulin Frou : A l'étude. Plusieurs devis sont en cours.
- Travaux de réhabilitation du réseau assainissement : débuteront à partir du 22 juillet. La Rue des Bruyères ainsi que la rue des Pins seront fermées.
- Rue des Noues : les travaux de réfection de trois regards débuteront prochainement.
- Maison du Braconnage : l'évacuation des eaux pluviales sera faite prochainement.
- Réfection du chemin de la Caillotièrre, de la rue de la gaucherie et du bon repos : les devis sont en cours.
- Ré-numérotation des lieux dits demandée par les services postaux (par métrage) à voir avec les services de la DDT.
- Chicanes route de Vouzon : des chicanes ont été mises en place provisoirement afin de vérifier leur efficacité à réduire la vitesse des véhicules après le ralentisseur. Des pallocks fleuris ainsi que la signalisation nécessaire seront installés en lieu et place des simulateurs après la période d'essais.
- Rue du Bon repos revoir le tonnage pour les camions.
- Festivités du 14 juillet : Feu d'artifice et défilé de lampions : le samedi 13 au soir.
- Costumes des pompiers : les membres du conseil souhaitent garder les costumes et autres habits appartenant à la commune mais sont favorables pour les mettre à disposition de la caserne des pompiers de Lamotte-Beuvron.
- Sculpt' en Sologne : A voir à l'étang communal du 1^{er} juillet au 29 septembre 2013 - Œuvre in-Situ - A Chaon "Ricochet de Lumière" structure bois et métal." Miroirs" de Julia DANTONNET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée : 20 h 37 *Affichage : 12/07/2013*

Le Maire,
Patrick MORIN